

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 JUIN 1922.

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS POUR L'EXERCICE 1922 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

ART. 24. — Bibliothèque royale. Personnel, salaire des gens de service et des agents temporaires, traitements de disponibilité, etc.. fr. 598,000 »	ART. 24. — Koninklijke Bibliotheek. Personeel, wedden van het dienstper- soneel en der tijdelijke agenten, beschik- baarheidswedden, enz. fr. 598,000 »
--	--

L'augmentation de 8,770 francs est demandée pour couvrir les dépenses qu'entraînera l'ouverture des salles de lecture de 5 à 7 heures. Ces séances ont été fréquemment réclamées par les personnes qui fréquentent la Bibliothèque royale et il y a lieu de leur donner satisfaction.

ART. 27. — Musée d'histoire naturelle : matériel et acquisitions : exploration scientifique du pays et achat de collections, <i>exploration scientifique de la mer</i> ; publication des « Annales du Musée » fr. 180,000 »	ART. 27. — Koninklijk Museum van natuurlijke geschiedenis, materieel en aankopen wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen, <i>wetenschappelijke verkenning van de zee</i> ; uitgave der « Annales du Musée » fr. 180,000 »
---	--

Augmentation de 40,000 francs en charge temporaire.

Une somme de 40,000 francs est nécessaire pour l'achat d'un bateau spécialement équipé en vue de l'exploration scientifique de la mer.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.*

(1) Budget, n° 24-VII.
Rapport, n° 290.
Amendements, n° 235.